

Réduction d'ISF et investissement PME : CALAO FINANCE complète son offre ISF 2016 avec le lancement du Mandat de Gestion *Conseil Privé ISF 2016*

Paris, le 14 mars 2016

Calao Finance annonce l'ouverture des souscriptions du Mandat de Gestion Conseil Privé ISF 2016 (*6ème opus du Mandat*) dont elle conseille l'allocation, la gestion/tenue de compte étant effectuée par la Financière d'Uzès.

Le Mandat de Gestion est une offre complémentaire au nouveau Fonds ISF de Calao Finance, le FCPI Expertise Calao n°2. Les deux solutions d'investissement permettent aux particuliers de diversifier leur patrimoine en investissant dans l'économie réelle et d'obtenir une réduction d'ISF. La clôture des souscriptions interviendra mi-juin 2016.

Le Mandat investira dans une douzaine de PME françaises évoluant sur les Megatrends de Calao Finance où l'excellence des PME françaises est réputée : l'art de vivre (*Bien-être, Digital Media, Loisirs, Luxe, Sport, Tourisme, etc.*) et les activités stratégiques (*Cyber-sécurité, Efficacité Énergétique, Industrie de précision, Traçabilité, etc.*).

Les Fonds gérés et conseillés par Calao Finance sont investis dans près de **60 PME françaises** comme, par exemple, Ines de la Fressange Paris pour le luxe, Connectings pour le digital, Raidlight pour le sport, Apissys pour le secteur de la défense ou Enertime pour l'efficacité énergétique.

Rappelons que pour mener sa politique d'investissement, Calao Finance s'appuie sur deux facteurs clés de son organisation : l'interdisciplinarité de son équipe, avec des experts dédiés à chaque univers sectoriel, et son suivi actif des participations afin de contribuer à leurs développements. Les membres de l'équipe sont intéressés aux performances finales des deux solutions d'investissement.

Calao Finance présentera sa nouvelle offre ISF 2016 aux professionnels de la gestion de patrimoine, lors du **road-show** qu'elle organise dans 9 villes françaises en mars-avril, avec Intergestion, La Française AM et Tocqueville Finance.

Avertissement : *Ce type de placement ne bénéficie d'aucune garantie ou protection et comporte un risque de perte en capital, limité à l'investissement initial, et une durée de blocage minimum, sauf cas légaux de débloages anticipés prévus. Les éléments sectoriels et statistiques ne préjugent pas de la performance des entreprises des supports d'investissement. Tout investisseur envisageant la souscription à ce type de placement doit s'enquérir au préalable des avantages et inconvénients du produit concerné, caractéristiques clairement précisées dans les documents contractuels. L'avantage fiscal, acquis en contrepartie de contraintes spécifiques, ne doit pas être la seule source de motivation du souscripteur.*

A propos de CALAO FINANCE

CALAO FINANCE est une société de gestion de capital investissement indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (FCPI, FIP, Conseil en investissement, FCPR/FCPI). Fondée et dirigée par Eric GAILLAT et Rodolphe HERBELIN, la société réunit une équipe d'une vingtaine de professionnels de l'investissement et d'experts sectoriels. Les fonds conseillés ou gérés par CALAO FINANCE participent au financement de sociétés françaises, sur deux grands univers thématiques : l'art de vivre et le luxe d'une part, les activités stratégiques et l'efficacité énergétique de l'autre. CALAO FINANCE a reçu le Prix MORNINGSTAR "Emerging Manager Best Practices" 2014 catégorie actifs réels/capital investissement

CALAO FINANCE (N° d'Agrément AMF : GP 1000052) - 10 rue de Copenhague 75008 Paris – Tél : 01 44 90 70 70
info@calaofinance.com